

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6079

Autre(s) référence(s) : Tabuteau 558

Auteur(s) : Guillaume Dastin [particulier]

Bénéficiaire(s) : Geoffroy, Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbé)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1094, 10 décembre-1101, 30 août]

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Notice résumant les dons effectués à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux par la famille de Guillaume Dastin : Guillaume a donné à Saint-Pierre de Rouville la dîme de toute sa terre et un champ que tient Marc Patot. Il a reçu de l'abbé Geoffroy vingt sous ; son épouse [Placide] et son fils Raoul, qui ont reçu respectivement une guimpe et une petite cotte, ont donné leur accord. Guillaume a concédé une terre faisant partie du patrimoine de son épouse qui a donné son accord, tout comme Guillaume du Ham, à qui appartenait le service de cette terre ; il a reçu de l'abbé Geoffroy quatre livres, somme à employer ensuite au rachat des portions de ses terres qu'il avait engagées en divers lieu. Cette accord eut lieu devant Arnoul de [Vieil-]Hesdin qui, en route pour [le Mont-]Saint-Michel, avait reçu l'hospitalité de l'abbé Geoffroy : en mémoire de cette transaction, Arnoul fit don de sa veste en peau de renard à Guillaume, tandis que Placide reçut une guimpe. Après la mort de Guillaume, son épouse Placide et leur fils Hugues, héritier de son père, ont placé le dernier fils de Guillaume à l'abbaye pour qu'il y devienne moine et ont donné au monastère quatre acres de terre. Placide a vendu une partie de sa dot, une demi acre de terre, contre vingt sous, en présence de son fils R., moine. Hugues, fils de Guillaume, a reçu de l'abbé Geoffroy un cheval pour la moitié d'une acre de terre sise devant les portes du monastère, près de la terre d'Heuroid. Le même Hugues a vendu au moine Ambroise, avec le consentement de sa mère et de son frère Richard [II], la vigne de Périers (?) contre un cheval. À sa mort, son frère Richard a vendu au moine Ambroise la vigne de Grenton, contre une vache et deux sous.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A169, p. 155-157.

Indications

Tabuteau Emily Zack, *Transfers of Property in Eleventh-Century Norman Law*, Chapel Hill-Londres, The University of North Carolina Press, 1988, p. 116, n. 16, doc. 558 ; p. 335-336, n. 16. Musset Lucien, *Autour de la Basse-Dive, le prieuré de Saint-Pierre de Rouville et ses dépendances d'après ses plus anciennes chartes*, BSAN, 1990, p. 250. Bouvrin Jean-Michel, *Pour une étude prosopographique des familles nobles d'importance moyenne en Normandie au XIe siècle l'exemple du lignage des Dastin*, *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville* n°59, 319, juin 1984, p. 89.

Dissertation critique

Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° A169, p. 155-156.

Cf. Geoffroy, abbé de Saint-Pierre de Préaux, 1094 - 30 août 1101.

Texte établi d'après a

Willelmus Dastin donavit Sancto Petro Rothoville decimam tocius terre sue et unum agrum terre, quem tenet Marcus Patot. Pro hac donatione Gaufridus, abbas Pratelli, XX solidos illi dedit sueque uxori unam guinplam et Radulfo, eorum filio, unam cotellam, ut concederent hoc ; et libenter concesserunt.

Postea vero accepit ab abbate Gaufrido IIIor libras denariorum pro terra patrimonii sue uxoris, ipsa concedente, ex quibus denariis ipse Willelmus redimeret terras suas quas distraxerat in plurimis locis jacentes in vadimonio. Et hoc fecit, concedente Willelmo de Han, ad quem pertinebat servitium terre. Et hec definitio facta est coram Ernulfo de Hesdin, quem abbas Gaufridus hospitaverat euntem ad Sanctum Michaellem. Qui etiam Ernulfus, se exuens vulpino renone, dedit eum Willelmo Dastin ob memoriam hujus conventionis ; habuit etiam unam guimplam de hoc ipsa Placida.

Post mortem vero Willelmi, Placida, uxor ejus, et suus filius Hugo, qui erat heres patris, miserunt minimum filium Willelmi Pratellum, ut fieret monachus ; quod et factum est. Pro quo donaverunt IIIor agros terre.

Postea vero ipsa Placida de dote sua vendidit medium agrum terre, pro qua terra XX solidos habuit, et manu sua posuit super altare donationem hanc, astante filio suo R. monacho.

Sequenti vero tempore, Hugo, filius Willelmi Dastin, accepit ab abbate Gaufrido unum equum pro medietate unius agri terre, qui est juxta terram Heuroldi ante portas monasterii. Hugo idem filius Dastin vendidit Ambrosio monacho vineam de Piro, et accepit ab eo unum equum, concedente matre sua et fratre suo Ricardo, et ipse Ricardus post ejus mortem, scilicet Hugonis, vineam Grentonis Ambrosio vendidit et habuit pro ea unam vaccam et II solidos.